

LE GUICHET UNIQUE DE L'ANCT DANS L'AISNE

Vous êtes un élu d'une collectivité territoriale de l'Aisne et vous souhaitez être accompagné par l'ANCT pour la définition de votre projet, la clarification de son périmètre, la recherche d'ingénierie ou de financements, un cadrage réglementaire, etc

Soit vous identifiez naturellement l'interlocuteur qui saura vous répondre et vous pouvez le contacter : sous-préfet de votre arrondissement, services de l'État, agences du département, ou toute autre structure vous accompagnant habituellement.

Soit dans le cas contraire, vous pouvez contacter le portail local de l'ANCT locale via la plateforme **demarches-simplifiees.fr** en vous rendant sur le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/com mencer/anct02>

Suite à votre sollicitation, l'ANCT locale prendra votre attache rapidement, vous aidera à affiner votre projet et le cas échéant, vous proposera un accompagnement spécifique par des acteurs locaux et/ou nationaux.

En cas de difficulté à utiliser cette démarche en ligne, vous pouvez contacter un référent territorial de la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne : ddt-referent-territorial@aisne.gouv.fr
Téléphone : 03.23.24.65.16

ÉLUS, VOUS AVEZ DES PROJETS, NOUS AVONS DES SOLUTIONS!

Comment saisir l'ANCT dans votre département

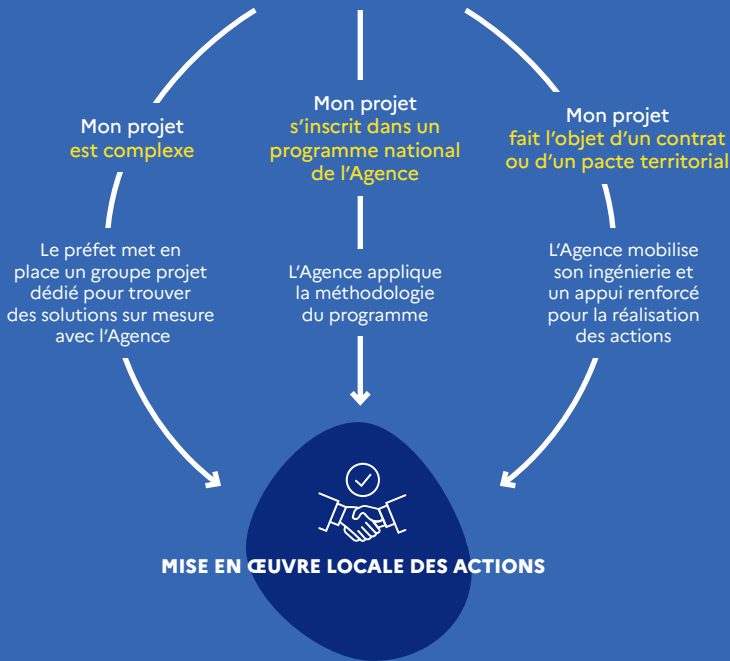


ÉLU LOCAL



PRÉFET
Délégué territorial de l'ANCT

3 MODALITÉS D'INTERVENTION POUR L'AGENCE



MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

L'Agence

AU SERVICE

DES COLLECTIVITÉS

et de leurs projets de territoire



L'INGÉNIERIE TERRITORIALE AU SERVICE DE VOS PROJETS

Les acteurs de l'ingénierie territoriale vous accompagnent à chaque étape de votre projet

Vous avez une idée, un projet mais sa réalisation pose encore un certain nombre de problématiques, de questionnements, en termes :

- de définition du projet,
- d'identification des interlocuteurs et partenaires,
- d'identification et/ou d'application des contraintes réglementaires,
- de maîtrise foncière,
- de recensement et/ou de compréhension des dispositifs d'aides,
- de candidature à un appel à projet,
- de bouclage du plan de financement,
- d'expertise et/ou de compétence non présente au sein de vos équipes,
- etc.

Selon la maturité de votre projet, la nature des questions que vous vous posez et le contexte local, **un accompagnement sur-mesure** vous sera proposé. Il s'appuiera sur l'offre locale d'ingénierie existante au sein des services et opérateurs de l'État mais aussi sur celle proposée par les partenaires publics et privés locaux voire nationaux.

Parce qu'un projet se construit pas à pas

...

Collectivités territoriales, les partenaires qui vous accompagnent :

Acteur majeur de la solidarité territoriale, le Département de l'Aisne accompagne les collectivités tant financièrement (subventions) que techniquement (financement / mise à disposition de moyens et compétences des structures ADICA, Aisne Tourisme, CAUE).



L'agence **Aisne Tourisme** contribue au développement et à l'innovation du tourisme dans le département. Elle accompagne les acteurs locaux, dont les collectivités, tout au long de leur projet, dans l'objectif d'optimiser les retombées économiques pour le territoire. L'agence assure aussi une mission de promotion du département.

La **Banque des Territoires** mobilise son réseau, ses filiales et partenaires ainsi que des solutions innovantes pour accompagner les collectivités dans leurs projets et contribuer à leur réussite.



La **Direction Départementale des Territoires** apporte en parallèle de sa mission régalienne et d'instruction, un appui aux collectivités pour le cadrage réglementaire et la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement durable du territoire.



La **SEDA** assure pour le compte des collectivités, la maîtrise d'ouvrage de leur projet d'aménagement et de construction, depuis la programmation jusqu'à la livraison voire à la commercialisation dans le cadre d'un portage en concession. Elle apporte aussi son expertise en montages juridiques complexes.

Le **CAUE** accompagne les collectivités en amont de leurs démarches de projets d'aménagement et de construction. Il apporte le regard et le conseil d'une équipe pluridisciplinaire composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Il permet aux porteurs de projets d'inscrire leurs réflexions dans une approche globale et qualitative, à l'échelle du bourg ou de la ville



L'**ADICA** œuvre pour les collectivités porteuses d'un projet de voirie, réseaux, espaces et bâtiments publics notamment sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre. Elle assure également pour elles une mission de conseil et d'appui dans ces domaines et bien d'autres..

Et bien d'autres partenaires...



CONCERTATION

Définition des besoins, des enjeux et des contraintes
Intention de projet

Mise en place d'une réflexion urbaine

Programmation de l'opération

Dépôt des demandes d'autorisations réglementaires

Consultations des équipes

Promotion, communication

Réalisation du projet

RECHERCHE DE FINANCEMENT

LIVRAISON DU PROJET